

PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA SUITE D'UNE MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE MISE À DISPOSITION DU VELODROME D'ARCACHON POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES juillet 2027

Arcachon Expansion a été sollicité par un opérateur pour occuper le Vélodrome d'Arcachon afin d'y organiser une série de 4 à 6 de spectacles durant le mois de juillet 2027.

En application des dispositions de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis a pour objet de s'assurer au préalable de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente par une publicité suffisante.

Le site du vélodrome est mis à disposition dans les conditions décrites ci-après pour la réalisation de l'activité susmentionnée pour la saison 2027, à compter du 10 juillet 2027 (dates prévisionnelles d'exploitation) et jusqu'au 24 juillet 2027

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, Arcachon Expansion et la Ville d'Arcachon sont susceptibles de conclure une convention d'occupation du Vélodrome avec l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément.

1- Conditions d'exploitation

L'exploitation des activités susmentionnées est réalisée au sein du Vélodrome d'Arcachon.

L'ensemble des équipements utiles à l'activité de l'occupant sont installés et pris en charge par ses soins. Les espaces sont utilisés tels qu'ils se présentent au public. Des aménagements scénographiques sont possibles (lumière, son, mobilier éphémère, dispositifs multimédias) mais doivent rester légers, réversibles et compatibles avec la conservation du lieu.

L'occupation des espaces est permise pour la tenue de 4 à 6 spectacles environ dès le 10 juillet 2027 jusqu'au 24 juillet 2027 (dates prévisionnelles d'exploitation).

Les activités sont commercialisées et assumées par l'occupant qui les adapte à la situation du Vélodrome.

Pendant la durée de l'occupation, l'occupant est tenu de respecter les lieux en les laissant propres et en procédant au retrait des déchets générés par son activité et sa clientèle.

Le personnel de l'occupant est entièrement à sa charge et sous sa responsabilité. Il s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de sécurité des conditions de travail.

Aménagements de l'Occupant :

L'Occupant sera le seul responsable du respect de la législation et de la réglementation relative à la sécurité de son activité.

2- Conditions financières

L'Occupant perçoit les recettes provenant de l'exploitation de son activité, commercialisée et assumée uniquement par ses soins. Il assume les charges inhérentes à l'exercice de son activité (licences, charges sociales, frais, redevances, taxes et impositions de toute nature).

En contrepartie du droit d'occuper le domaine public, l'Occupant versera une redevance d'occupation du domaine public (part fixe et part variable), conformément à l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Cette redevance tiendra compte des avantages de toute nature procurée au titulaire du contrat du fait de l'occupation du domaine.

Une redevance variable assise sur l'activité sera attendue. Cette redevance, fondée sur le chiffre d'affaires et fixée par le candidat, ne pourra être inférieure à un montant minimal, appelé la redevance minimale garantie quel que soit le chiffre d'affaires réalisé. Ainsi, la redevance d'occupation sera composée d'une part variable (pourcentage du chiffre d'affaires) et d'un minimum garanti.

3- Cadre juridique

La convention portant autorisation d'occupation du domaine public, non constitutive de droits réels ne constitue ni une concession au sens de l'article L. 1121-1 du code de la Commande publique, ni un marché public au sens de l'article L. 1111-1 du même code. Il ne s'agit en aucun cas de répondre à un besoin d'Arcachon Expansion ou de la Ville d'Arcachon.

Le titre d'occupation sera accordé à l'Occupant à titre strictement personnel.

La convention d'occupation temporaire sera conclue pour une exploitation en 2027, soit du 10 juillet 2027 au 24 juillet 2027 (dates prévisionnelles d'exploitation).

Après bilan qualitatif et quantitatif, la convention d'occupation du domaine public pourra être renouvelée par décision expresse d'Arcachon Expansion et de la Ville d'Arcachon pour l'année 2028. Le renouvellement donnera lieu à la conclusion d'un avenant.

L'absence de renouvellement pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucune indemnisation de l'Occupant.

4- Procédure

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à celui décrit à l'article 1er est invité à manifester son intérêt à Arcachon Expansion (ARCACHON EXPANSION 6 boulevard Veyrier Montagnieres 33120 ARCACHON frederique.dugeny@arcachon.com) avec :

- une présentation de sa candidature : le candidat doit ainsi transmettre le formulaire synthétique figurant en annexe 1 dûment rempli ;
- une note de présentation du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis avant la date limite du 14 septembre 2026, 12h00.

Si un ou des opérateurs manifestent des intérêts concurrents avant la date limite, il sera procédé à une procédure de sélection préalable. Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée pourra être délivré à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément.

Annexe 1 : formulaire synthétique de candidature (à remplir par le candidat)

PRESENTATION DU CANDIDAT

Nom commercial et la dénomination sociale

Forme juridique du candidat (SA, SARL, EURL, association, etc.)

Adresses de l'établissement et du siège social (si différente de celle de l'établissement)

Numéro SIRET/RCS (à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD).

Nom et qualité de la personne ayant pouvoir pour engager le candidat

Nom et qualité de la personne à contacter pour la procédure, ainsi que son adresse électronique et son numéro de téléphone